

# REGLEMENT PARTICULIER DU 5<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE VHC 11 & 12 Mars 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC, le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022 et le 30<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne Moderne.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : .....	Lundi 31 janvier 2022
Ouverture des engagements : .....	Lundi 31 janvier 2022
Clôture des engagements : .....	Lundi 28 février 2022
Parution du roadbook : .....	Samedi 5 mars 2022
Dates et heures des reconnaissances : .....	Samedi 5 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Dimanche 6 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi 11 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications administratives.....	Vendredi 11 mars de 18h00 à 22h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérifications techniques .....	Vendredi 11 mars de 18h15 à 23h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Heure de mise en place du parc de départ : .....	Vendredi 11 mars à l'issue des vérifications Parc des Expositions de Châtelleraut
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : .....	Vendredi 11 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ : .....	Vendredi 11 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ du rallye : .....	Samedi 12 mars, à 8h45 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ 2 <sup>ème</sup> section .....	Samedi 12 mars, à 12h45
Arrivée du premier concurrent au Parc fermé final : .....	Samedi 12 mars à 19h15 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérification finale au Garage ENAULT SPORT à Saint-Sauveur : .....	A l'arrivée de l'épreuve Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC
Publication des résultats partiels du rallye : .....	Samedi 12 mars Parc des Expositions de Châtelleraut
Remise des prix : .....	Samedi 12 mars Sur le podium

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organise en qualité d'organisateur administratif le

### 5<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE VHC Les 11 et 12 MARS 2022

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro **02/2022** en date du **23 décembre 2021**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro **58** en date du **6 janvier 2022**.

#### Comité d'Organisation

Président : **M. Pascal LAUBIER**

Membres : Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou

**Secrétariat du rallye :** ECURIE CHATELLERAULT POITOU  
**Pascal LAUBIER**  
3, rue du Pin  
86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**  
E-mail : **asapoitou1111@gmail.com**  
Site Internet : **www.rallyedelavienne.com**



**Permanence du rallye :**  
Jusqu'au 10 mars, de 8h00 à 21h30 au 3, rue du Pin 86100 CHATELLERAULT  
Puis, à partir du 11 mars à 8h00, au Parc des Expositions 86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**  
E-mail : **asapoitou1111@gmail.com**  
Site Internet : **www.rallyedelavienne.com**

**Organisateur technique :** ECURIE CHATELLERAULT POITOU  
3, rue du Pin  
86100 Châtelleraut

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### **1.1P. OFFICIELS**

**Commissaires Sportifs :**

Président :	Gilles GUILLIER	2504
Membres :	Jacques COURMONTAGNE	11849
	Daniel BLUTEAU	2974

**Directeur de Course :**

Directeur de course général	Serge FAUVEL	2517
Directeur de course Adjoint ES 1	Jean-Luc PAGE	4727
Directeur de course Adjoint ES 2	Michel FRALIN	2149
Directeur de course Adjoint ES 3	Jean-Christophe PERRIER	4884
Directeur de course ES 1-4-7	Jacques COURTIN	6233
Adjoint au Directeur de course	Sophie GARDIA	54158
Directeur de course ES 2-5-8	Jean-Louis MINEUR	29169
Adjoint au Directeur de course	Dominique JOUBERT	14860
Directeur de course ES 3-6-9	Brigitte MARTY	136694
Adjoint au Directeur de course	Gilles MERLIOT	10396

**Commissaire Technique :**

Responsable	Jean-Claude BRIGAUD	13558
Membres	Jean-Pierre ROQUES	178808
	Eric GAUTHIER	196863
	Luc GOURDON	163936
	Philippe COURTIN	42190

**Véhicule Tricolore**

Joël BOURCIER	6549
Dominique GAUTIER	155919

**Médecin Chef**

Docteur Saïd EL BADRI

**Chargés des relations avec les concurrents (CS) :**

Rémy DUMOND	3808
Jean-Marc SEGUIN	3352

**Juges de faits**

Gilles CHABERNAUD	13554
Michel BLANC	20772

**Chargé des relations avec la presse**

Philippe CHAUVET

**Responsable parc fermé**

Patrick MEUNIER	10912
-----------------	-------

**Responsable parc assistance**

Patrick MEUNIER	10912
-----------------	-------

### Chronométrateurs

ES 1-4-7-10	Loïc GAGNEUX	15785
	Bernard RUBAULT	220582
ES 2-5-8-11	Stéphane MONTFORT	38611
	Laurent LAPOUGE	13530
ES 3-6-9-12	Karine LAUNAY	53487
	Jean-Louis TISSERAND	181287

### Classements

Mathieu BONNAUD 43131

### Responsable administratif

Cindy SAVIGNY 148740

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 5<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC F.F.S.A. 2022 coefficient 2.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications qui auront lieu le Vendredi 11 mars 2022 de 18h à 23h15 au Parc des Expositions de Châtelleraut.

Les concurrents devront consulter le site [www.rallyedelavienne.com](http://www.rallyedelavienne.com) ou [www.asapoitou.com](http://www.asapoitou.com) pour connaître leur horaire pour les vérifications.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage ENAULT SPORT 8, Place de la Foucaudière 86100 Saint Sauveur au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH / PTN de la voiture ainsi que le passeport technique trois volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne VHC doit adresser à :

**M. Thierry BOISDRON 51, Résidence de la Forêt Viennoise 86100 CHATELLERAULT  
Téléphone : 06.11.76.90.85**

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 28 février 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour l'ensemble des deux rallyes, avec un maximum de 20 voitures pour le 5<sup>ème</sup> rallye de la Vienne VHC. Les demandes d'engagement complètes (voir art. 3.1.12P.) seront classées selon leur arrivée qu'elles soient pour le rallye moderne ou VHC, le cachet de la Poste faisant foi.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 370 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 740 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement.
- De la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- De la photocopie du permis de conduire des deux membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une Licence Nationale Junior Auto.
- De la photocopie de la première page du passeport technique où figurent la vignette et le nom du propriétaire.
- Autorisation du propriétaire de la voiture si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.

**Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 20% pour les forfaits reçus entre le vendredi 4 mars et le mardi 8 mars 2022 inclus.
- De 40% pour les forfaits reçus du mercredi 9 mars jusqu'à la fin des vérifications techniques.
- De 100% pour les forfaits non déclarés.

**3.3P. ORDRE DE DEPART**

Le Rallye VHC partira avant le rallye moderne. L'heure de départ de la première voiture sur le timing est donc celui de la première voiture VHC.

Le départ de la deuxième section sera donné suivant l'ordre du classement de l'ES 1.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

**3.3.5.** Road book

Le road book pourra être retiré au siège de l'Ecurie Châtellerault-Poitou, 3 rue du Pin à Châtellerault, le samedi 5 mars de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et le dimanche 6 mars de 8h45 à 10h30.

Le road book pourra être retiré au Parc des Expositions de Châtellerault, au chalet entrée Assistance, le vendredi 11 mars de 8h30 à 12h00.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

### *Définition des périodes de l'Annexe K*

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1985
E - Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

- GROUPE 1 – T – Tourisme
- GROUPE 2 – CT – Tourisme de compétition
- GROUPE 3 – GT – Grand Tourisme de série
- GROUPE 4/5 – GTS – Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC - Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J
- GROUPE A Tourisme J
- GROUPE B J
- Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique trois volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

#### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire.

**Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtelleraut.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parc remorque est situé derrière le parc d'assistance, le long de la ligne de chemin de fer. La porte d'accès SNCF doit rester libre d'accès.

Le déchargement des voitures de course est interdit dans le parc d'assistance.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 5<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne VHC représente un parcours de 257.10km. Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte neuf épreuves spéciales d'une longueur totale de 104.85 km soit 40.8%.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7	KRYS de 11.25 km
ES 2-5-8	REGIONAL ASCENSEURS de 11.20 km
ES 3-6-9	KARTING LOISIRS 86 de 12.50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 5 mars 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le dimanche 6 mars 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le vendredi 11 mars 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages est limité à trois au maximum. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

### 7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la première étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

Le départ de la deuxième section se fera dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1.

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : .....combinaison ou chasuble
- Chef de poste : .....combinaison ou chasuble

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022.

Il sera établi :

- **Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)**
- Un classement général pour les **périodes E à I**
- Un classement général pour les **périodes J**
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

**Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.**

## ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes récompenseront les trois premiers équipages du classement général.

Tous les équipages classés recevront un souvenir de la Vienne.

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtellerault suivant le classement officiel.



Contrôle	<b>5ème Rallye de la Vienne VHC</b> <b>11 &amp; 12 mars 2022</b> <b>ITINERAIRE</b>	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture Moderne

SAMEDI 12 MARS 2022

1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass	0.00	0.00		08:45	11:00
CH 0A	Sortie assistance	0.20	0.20	00:15	09:00	11:15
CH 0B	Boulevard Blossac	2.60	2.80	00:10	09:10	11:25
CH 1	Leigné-les-Bois	14.95	17.75	00:25	09:35	11:50
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>17.85</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 1</b>	<b>KRYS</b>				<b>09:38</b>	<b>11:53</b>
<b>Arr ES 1</b>	Arrivée ES 1	11.25	29.10			
CH 2	Pleumartin	2.15	31.25	00:27	10:05	12:20
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>31.35</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 2</b>	<b>REGIONAL ASCENSEURS</b>				<b>10:08</b>	<b>12:23</b>
<b>Arr ES 2</b>	Arrivée ES 2	11.20	42.55			
CH 3	Archigny	16.55	59.10	00:37	10:45	13:00
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>59.20</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 3</b>	<b>KARTING LOISIRS 86</b>				<b>10:48</b>	<b>13:03</b>
<b>Arr ES 3</b>	Arrivée ES 3	12.50	71.70			
CH 3A	Entrée regroupement	14.10	85.80	00:32	11:20	13:35
	<b>REGROUPEMENT</b>		<b>MAXI</b>			

1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 3B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	85.80		12:45	14:45
CH 3C	Sortie assistance	0.20	86.00	00:30	13:15	15:15
CH 4	Leigné-les-Bois	17.40	103.40	00:25	13:40	15:40
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>103.50</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 4</b>	<b>KRYS</b>				<b>13:43</b>	<b>15:43</b>
<b>Arr ES 4</b>	Arrivée ES 4	11.25	114.75			
CH 5	Pleumartin	2.15	116.90	00:27	14:10	16:10
	<b>NEUTRALISATION</b>		<b>117.00</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 5</b>	<b>REGIONAL ASCENSEURS</b>				<b>14:13</b>	<b>16:13</b>
<b>Arr ES 5</b>	Arrivée ES 5	11.20	128.20			
CH 6	Archigny	16.55	144.75	00:37	14:50	16:50
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>144.85</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 6</b>	<b>KARTING LOISIRS 86</b>				<b>14:53</b>	<b>16:53</b>
<b>Arr ES 6</b>	Arrivée ES 6	12.50	157.35			
CH 6A	Entrée regroupement	14.10	171.45	00:32	15:25	17:25
	<b>REGROUPEMENT</b>		<b>MAXI</b>	01:10		

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2022

Contrôle	<b>5ème Rallye de la Vienne VHC</b> <b>11 &amp; 12 mars 2022</b> <b>ITINERAIRE</b>	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture Moderne

DI 03 MARS

SAMEDI 12 MARS 2022

1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	171.45		16:35	18:25
CH 6C	Sortie assistance	0.20	171.65	00:30	17:05	18:55
CH 7	Leigné-les-Bois	17.40	189.05	00:25	17:30	19:20
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>189.15</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 7</b>	<b>KRYS</b>				<b>17:33</b>	<b>19:23</b>
<b>Arr ES 7</b>	Arrivée ES 7	11.25	200.40			
CH 8	Pleumartin	2.15	202.55	00:27	18:00	19:50
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>202.65</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 8</b>	<b>REGIONAL ASCENSEURS</b>				<b>18:03</b>	<b>19:53</b>
<b>Arr ES 8</b>	Arrivée ES 8	11.20	213.85			
CH 9	Archigny	16.55	230.40	00:37	18:40	20:30
	<b>NEUTRALISATION</b>	<b>0.10</b>	<b>230.50</b>	<b>00:03</b>		
<b>Dép ES 9</b>	<b>KARTING LOISIRS 86</b>				<b>18:43</b>	<b>20:33</b>
<b>Arr ES 9</b>	Arrivée ES 9	12.50	243.00			
CH 9A	Entrée Parc fermé	14.10	257.10	00:32	19:15	21:05